

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20188**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Licence Domaine Sciences-Technologies-Santé Mention Electronique, Energie Electrique, Automatique

Nouvel intitulé : Électronique, Énergie Électrique, Automatique (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Nantes	Président de l'Université de Nantes

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

255 Electricite, électronique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

- Sélection des composants électroniques, électriques à partir de bases de données, de nomenclatures fournisseurs
- Vérification par simulation, tests, essais, calculs, les fonctionnalités et les caractéristiques du système électrique ou électronique.

Compétences ou capacités attestées

Le diplômé de la Licence Mention Electronique Energie Electrique, Automatique dispose des compétences transversales et générales suivantes :

- Conduire des projets
- Informer et communiquer sur les avancées et difficultés d'un projet
- Maîtriser les technologies de l'information et de la communication
- Réaliser une étude
- Mettre en œuvre une démarche expérimentale
- Utiliser un langage de programmation (C)
- Utiliser des logiciels d'acquisition et d'analyse de données
- Utiliser les techniques courantes dans les domaines de l'électronique, l'électrotechnique et l'automatique : synthèse et analyse de schémas électriques, modélisation de systèmes automatiques boucle ouverte et boucle fermée, gestion de la puissance d'une machine, synthèse et analyse de programmes d'informatique industrielle, ...
- Comprendre le fonctionnement, concevoir et réaliser les principaux circuits électroniques analogiques et numériques
Il sait également travailler à la fois en autonomie et en équipe et mener sa réflexion dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire

Compétences spécifiques :

- Utiliser les techniques courantes dans les domaines de l'électronique, l'électrotechnique et l'automatique : synthèse et analyse de schémas électriques, modélisation de systèmes automatiques boucle ouverte et boucle fermée, gestion de la puissance d'une machine, synthèse et analyse de programmes d'informatique industrielle, ...
- Comprendre le fonctionnement, concevoir et réaliser les principaux circuits électroniques analogiques et numériques

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ces professionnels travaillent dans des industries électroniques.

Technicien / Technicienne en électronique études et développement

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1209 : Intervention technique en études et développement électronique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cette licence est conforme au système Européen. Elle est accessible avec le baccalauréat ou équivalent. Il s'agit d'une formation universitaire validée par 180 crédits ECTS. Elle se déroule sur 6 semestres de 30 ECTS chacun.

La première année de licence mention Electronique Energie Electrique Automatique est ouverte de plein droit aux titulaires du Baccalauréat et du DAEU.

La deuxième année est ouverte de plein droit aux titulaires de la première année, portail MIPC (Mathématiques Informatique Physique Chimie) parcours Sciences pour l'ingénieur au second semestre. La troisième année est ouverte de plein droit aux titulaires de la deuxième année parcours Sciences pour l'ingénieur. L'admission des étudiants titulaires de BTS ou DUT en deuxième et troisième année est ouverte par la procédure de validation des acquis.

Les 4 premiers semestres (120 ECTS) sont consacrés à un enseignement généraliste dans le domaine des sciences pour l'ingénieur : Mathématiques (21 ECTS), Physique (13 ECTS), Informatique (10 ECTS), Génie civil et mécanique (24 ECTS), Electronique, Energie Electrique, Automatique (19 ECTS), Chimie (9 ECTS), Anglais (11 ECTS) et Ouverture (13 ECTS)

Les 2 derniers semestres sont consacrés aux enseignements spécifiques aux secteurs de l'électronique :

- Electronique, Energie Electrique, Automatique (25 ECTS)
- Physique (15 ECTS)
- Mathématiques (5 ECTS)
- Anglais (6 ECTS)
- Informatique (5 ECTS)
- Connaissance du milieu professionnel et stage (4 ECTS)

Une unité d'enseignement est acquise soit lorsque la note de celle-ci est égale ou supérieure à 10/20 soit par compensation au sein du semestre ou au sein de l'année.

Un semestre d'études est validé soit lorsque l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (moyenne d'UE égale ou supérieure à 10/20) soit par compensation entre les différentes UE qui le composent (moyenne des moyennes d'UE, affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

Une année d'études est validée soit lorsque l'étudiant valide chacun des semestres qui la composent (moyenne du semestre égale ou supérieure à 10/20) soit par compensation entre les deux semestres qui la composent.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur). Eventuellement % enseignants/professionnels
En contrat d'apprentissage		X
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation		X
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Licences: Arrêté du 23/04/2002 publié au JO du 30/04/2002

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Licence : Arrêté du 5 septembre 2014

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Université de Nantes

UFR des Sciences et des Techniques

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Entrée en vigueur en 2014. Elle correspond à l'ancienne licence Sciences pour l'Ingénieur parcours Electronique créée en 2012. Cette dernière a succédé à la licence Physique appliquée existant entre 2008 et 2011 et à la licence Sciences et technologies pour l'ingénieur avant 2008.

Certification suivante : Électronique, Énergie Électrique, Automatique (fiche nationale)